

PROLONGÉ JUSQU'EN 2024

PLAN D'ACTION 2020-2022

STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE POUR ASSURER
L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES 2018-2022

MINISTÈRE DE LA FAMILLE



Le 27 avril 2022, le Conseil des ministres a adopté le décret n° 708-2022 ayant pour effet de reporter l'exercice de révision de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022. Ainsi, tout comme la Stratégie 2018-2022, le présent plan d'action se prolongera et sera effectif pour une période pouvant aller jusqu'au 31 décembre 2024.

Coordination et rédaction

Sous-ministériat du développement du réseau et des services à la clientèle
Ministère de la Famille

Pour tout renseignement, s'adresser à :

Direction de l'amélioration des services à la clientèle et
de la gestion des plaintes
Ministère de la Famille
600, rue Fullum, 4^e étage
Montréal (Québec) H2K 4S7
Ligne sans frais: 1 855 336-8568

Une version accessible de ce document est en ligne sur le site :

www.quebec.ca/gouv/ministere/famille/publications

© Gouvernement du Québec

Ministère de la Famille

ISBN 978-2-550-88501-6 (PDF)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021

MESSAGE DU MINISTRE



C'est avec grand plaisir que je vous présente le second plan d'action du ministère de la Famille lié à la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022, qui a été actualisée en février 2020. Tout comme le premier, ce second plan d'action a pour objectif de proposer des réponses aux priorités exprimées dans chaque région.

S'appuyant sur des réalités concrètes, nos politiques et nos actions à l'intention des enfants et des familles continuent de faire école au Canada et à l'international.

Grâce à ce second plan d'action, ainsi qu'au travail concerté avec nos partenaires, nous réitérons notre engagement à répondre aux besoins des enfants et des familles de toutes les régions du Québec, en tenant compte de leurs préoccupations respectives.

Ce plan nous permettra de mieux considérer les particularités des milieux de vie des familles et des enfants dans chaque région du Québec. Il nous permettra ainsi d'offrir une réponse adaptée aux réalités régionales et de contribuer à la volonté et aux efforts de notre gouvernement en matière d'occupation et de vitalité des territoires.

J'ai la conviction que la vitalité des régions est non seulement le gage d'une meilleure qualité de vie pour l'ensemble des enfants et des familles du Québec, mais aussi la source d'un renforcement de l'identité québécoise et de l'accroissement de notre richesse collective.

Mathieu Lacombe

Ministre de la Famille et
ministre responsable de la région de l'Outaouais

MESSAGE DE LA SOUS-MINISTRE



Depuis plus de deux décennies, la politique familiale du Québec se trouve au cœur de la mission du ministère de la Famille. La vitalité des milieux de vie dans lesquels les familles québécoises évoluent est soutenue par des actions favorisant l'épanouissement de celles-ci et le développement des enfants.

L'engagement du ministère de la Famille tout au long de ces années a particulièrement démontré l'importance qu'accorde le gouvernement du Québec aux enfants et aux familles. Mentionnons, plus récemment, à titre d'exemple, le déploiement du Plan d'accélération de l'accessibilité des places en services de garde éducatifs à l'enfance (PAAP) ou encore celui de programmes et de mesures touchant les familles dans diverses sphères de leur vie.

Le ministère de la Famille s'assure actuellement que ses politiques et programmes répondent aux besoins particuliers de chaque territoire, notamment en impliquant des partenaires régionaux dans l'accroissement de l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance.

Le Ministère croit en un développement harmonieux des services aux enfants et aux familles, dans un souci de répondre adéquatement aux besoins régionaux.

Avec ce second plan d'action, qui contribue à la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022, le Ministère maintient sa présence à l'échelle régionale pour répondre aux besoins particuliers de chaque territoire. En ce sens, il continuera de veiller à la cohérence de ses actions et de celles de ses partenaires nationaux, régionaux et locaux.

Grâce à ces actions, les enfants et les familles du Québec auront accès à des services mieux adaptés à leurs besoins, en concordance avec les priorités régionales. Le Ministère contribuera ainsi à l'occupation et à la vitalité de l'ensemble du territoire québécois.

A stylized, handwritten signature in blue ink that reads 'Julie Blackburn'.

Julie Blackburn

Sous-ministre à la Famille

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE	5
Le ministère et son offre de services en soutien à l'occupation et à la vitalité des territoires	5
La mission du Ministère	6
Les moyens permettant de soutenir des actions structurantes, axées sur le développement des enfants et adaptées aux réalités familiales	6
Les DRSC, à l'écoute des besoins des différentes régions	10
Le réseau de partenaires, actif à l'échelle des territoires (niveaux national, régional et local)	10
DEUXIÈME PARTIE	11
Les priorités régionales qui interpellent le ministère de la Famille	11
1 > Les priorités de l'Abitibi-Témiscamingue	12
2 > Les priorités du Bas-Saint-Laurent	12
3 > Les priorités de la Capitale-Nationale	13
4 > Les priorités du Centre-du-Québec	14
5 > Les priorités de la Chaudière-Appalaches	14
6 > Les priorités de la Côte-Nord	15
7 > Les priorités de l'Estrie	16
8 > Les priorités de la Gaspésie	17
9 > Les priorités des Îles-de-la-Madeleine	18
10 > Les priorités de Lanaudière	18
11 > Les priorités des Laurentides	19
12 > Les priorités de Laval	20
13 > Les priorités de la Mauricie	20
14 > Les priorités de la Montérégie	21
15 > Les priorités de Montréal	22
16 > Les priorités du Nord-du-Québec	23
17 > Les priorités de l'Outaouais	24
18 > Les priorités du Saguenay-Lac-Saint-Jean	25
TROISIÈME PARTIE	26
L'approche du ministère de la Famille en matière de décentralisation, de délégation et de régionalisation	26
L'approche du ministère de la Famille en matière de décentralisation : un partenariat avec les municipalités des différents territoires	27
L'approche du ministère de la Famille en matière de délégation : un engagement important des partenaires locaux	27
L'approche du ministère de la Famille en matière de régionalisation : des DRSC souples considérant les particularités régionales	27
CONCLUSION	28

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

CAR	Conférence administrative régionale
CFT	Conciliation famille-travail
CFTE	Conciliation famille-travail-études
CLSC	Centre local de services communautaires
CPE	Centre de la petite enfance
DRSC	Direction régionale des services à la clientèle
HGC	Halte-garderie communautaire
MEQ	Ministère de l'Éducation
MES	Ministère de l'Enseignement supérieur
MRC	Municipalité régionale de comté
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
OC	Organisme communautaire
OCF	Organisme communautaire Famille
PAAP	Plan d'accélération de l'accessibilité des places en services de garde éducatifs à l'enfance
PFM	Politique familiale municipale
RIRE	Regroupement intersectoriel régional pour l'enfance
SGEE	Service de garde éducatif à l'enfance
TIR-SHV	Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie

PREMIÈRE PARTIE

LE MINISTÈRE ET SON OFFRE DE
SERVICES EN SOUTIEN À L'OCCUPATION
ET À LA VITALITÉ DES TERRITOIRES



La mission du Ministère

Par sa mission, le ministère de la Famille (Ministère) contribue à la vitalité et au développement du Québec en favorisant l'épanouissement des familles et le développement du plein potentiel des enfants.

À cette fin, il :

- assure la cohérence de l'action gouvernementale touchant les familles et les enfants ;
- élabore et met en œuvre des politiques, des programmes et des mesures qui répondent aux besoins des familles et des enfants, tout en tenant compte de la diversité des réalités familiales et des milieux de vie dans lesquels ils évoluent ;
- favorise l'accessibilité et la qualité des services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE) ;
- coordonne la lutte contre l'intimidation, sous toutes ses formes, à tous les âges, dans le monde réel et virtuel.

Présent sur le terrain grâce à ses directions régionales des services à la clientèle (DRSC), le Ministère dispose de différents leviers, notamment des programmes et des mesures pour soutenir des actions structurantes, axées sur le développement des enfants et adaptées aux réalités familiales, notamment dans une perspective de conciliation famille-travail-études (CFTE), et ce, afin de répondre aux besoins et aux priorités des différents territoires et des communautés qui les occupent.

Le Ministère peut également compter sur la collaboration de nombreux partenaires, aux niveaux national, régional et local, pour mener à bien sa mission et prendre en considération les différences régionales dans sa prestation de services.

Les moyens permettant de soutenir des actions structurantes, axées sur le développement des enfants et adaptées aux réalités familiales

En appui à la réalisation de sa mission et notamment en cohérence avec la volonté gouvernementale d'agir tôt et de manière concertée le Ministère déploie plusieurs moyens, incluant des moyens financiers¹, pour soutenir des actions structurantes en fonction des priorités établies à l'échelle du Québec et de ses régions.

Élargir l'offre de SGEE de qualité

Le Québec peut actuellement s'appuyer sur un réseau bien établi de SGEE, subventionnés ou non, en installation ou en milieu familial reconnu. Au 31 mars 2020, ce réseau comptait un nombre total de 306 152 places sous permis, dont 235 731 subventionnées. Cependant, il existe encore des besoins non comblés dans les différentes régions du Québec. Le Ministère met tout en œuvre pour assurer la pérennité et le développement de ce réseau ainsi que la qualité des services offerts. La proportion des enfants de moins de cinq ans en services de garde reconnus est l'un des indicateurs d'occupation et de vitalité des territoires

retenus dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022, au chapitre de la qualité de vie.

Le développement du réseau est basé sur une planification territoriale qui tient compte des besoins réels des familles. Cette planification s'appuie sur des estimations statistiques sur l'offre et la demande de places qui sont mises à jour régulièrement, notamment à l'aide du guichet unique La Place 0-5, et qui permettent de déterminer les territoires en déficit ou en surplus de places.

Le ministre de la Famille (le ministre) s'appuie actuellement sur les recommandations des comités consultatifs sur l'offre de SGEE (comités consultatifs), notamment lorsqu'il octroie des places à un titulaire de permis de centre de la petite enfance (CPE) ou de garderie (subventionnée ou non subventionnée) ou lorsqu'il délivre un permis de garderie, subventionnée ou non, dans un territoire. L'expertise des membres des comités consultatifs, composés de partenaires

¹ En 2020-2021, le Ministère dispose d'un budget total de près de 2,8 milliards de dollars dont près de 2,7 milliards sont affectés aux services de garde.

régionaux, ainsi que leur connaissance du territoire, des services qui y sont offerts et des besoins en matière de SGEE leur permettent de conseiller adéquatement le ministre. Ce mécanisme de consultation, qui soutient un processus rigoureux et transparent de l'offre de SGEE, contribue aussi à favoriser l'accessibilité aux SGEE, à assurer un développement harmonieux du réseau des SGEE et à en assurer la pérennité.

De plus, le Ministère met présentement en œuvre le Plan d'accélération de l'accessibilité des places en services de garde éducatifs à l'enfance (PAAP). L'objectif du Ministère est d'accroître la disponibilité des places subventionnées dans les SGEE et de permettre à un plus grand nombre d'enfants d'avoir accès à des services de qualité dans les meilleurs délais. Le Ministère procède par des appels de projets pour octroyer des places subventionnées en installation, dans le cadre de son Programme de places à contribution réduite offert par les prestataires de services de garde subventionnés. Par ce programme, le Ministère soutient aussi la création et le maintien de places en milieu familial. Le développement du réseau des SGEE s'appuie sur des partenariats, notamment en lien avec les maisons des aînés.

Le Ministère module certains de ses programmes afin de répondre aux besoins particuliers de certaines municipalités et de certains milieux. Par exemple, le Ministère soutient particulièrement les services de garde dans les établissements de faible dimension dans les petites municipalités en leur versant une allocation supplémentaire pour assumer les coûts fixes de la prestation des services de garde et les dépenses administratives.

Le Ministère dispose également de différents moyens pour soutenir le développement des infrastructures des CPE, dont le Programme de financement des infrastructures. Ce programme fournit aux CPE les ressources nécessaires pour mener à terme des projets d'immobilisation requérant un apport financier important, leur facilitant ainsi l'accès à du financement à des conditions avantageuses. Les critères sont modulables en fonction des réalités des projets et des territoires (indice régional de modulation, indice de richesse foncière uniformisée des municipalités). Le Ministère dispose aussi de la Subvention pour les projets d'investissement en infrastructure, programme

qui permet également de financer des projets dans les CPE, notamment pour l'aménagement ou le réaménagement des aires de jeux extérieurs.

Les services de garde étant confrontés à une pénurie de main-d'œuvre, l'enjeu majeur pour le développement du réseau des SGEE au cours des prochaines années concerne la disponibilité de personnel éducateur qualifié en nombre suffisant. Il s'agit de l'un des facteurs essentiels qui contribuent à assurer la qualité des services éducatifs. Le Ministère, en concertation avec des acteurs clés du réseau des services de garde, prévoit adopter un plan contenant diverses actions structurantes visant l'accroissement du nombre d'éducatrices et d'éducateurs qualifiés et favorisant ainsi l'attraction, la rétention et la formation de la main-d'œuvre, dans les différentes régions du Québec.

Favoriser le développement des jeunes enfants et intervenir auprès des enfants les plus vulnérables

Afin de donner la chance à l'ensemble des enfants de développer leur plein potentiel avant même leur entrée à la maternelle, le Ministère doit s'assurer que son intervention favorise le développement harmonieux des tout-petits, notamment des plus vulnérables, dans une perspective de prévention et pour favoriser l'égalité des chances. Pour ce faire et afin d'assurer une cohérence et une complémentarité des actions destinées à ces enfants et à leur famille, le Ministère travaille en étroite collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ainsi que le ministère de l'Éducation (MEQ) et le ministère de l'Enseignement supérieur (MES).

Le Ministère met en œuvre une entente-cadre avec d'autres partenaires des services de garde et de la santé et des services sociaux afin de permettre la réservation de places en services de garde pour la jeune clientèle vulnérable référée par des centres locaux de services communautaires (CLSC). À la suite d'une entente avec un centre intégré de santé et de services sociaux ou un centre intégré universitaire de santé et de services sociaux, un CPE ou une garderie subventionnée peut réserver jusqu'à 5 % de ses places pour cette clientèle, assurant ainsi une continuité entre les services du CLSC et ceux du service de garde.

Le gouvernement du Québec contribue aussi à la création d'un réseau de centres de pédiatrie sociale en communauté pour joindre les enfants en situation de grande vulnérabilité et leur offrir des soins et des services de médecine sociale intégrée. En partenariat avec la Fondation Dr Julien, le MSSS, le MEQ et le ministère de la Justice, le ministère de la Famille souhaite rendre la pédiatrie sociale en communauté accessible au plus grand nombre d'enfants à travers le Québec.

Pour aider les familles, le gouvernement et le Ministère ont la volonté de mieux soutenir le plus grand nombre possible d'enfants qui ont des besoins particuliers. Plusieurs mesures sont offertes, que ce soit le supplément pour enfant handicapé, le supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels ou l'allocation pour l'intégration d'un enfant handicapé, allocation qui est accordée aux prestataires de services de garde dont les places sont subventionnées pour les inciter à accueillir des enfants handicapés et pour favoriser la participation sociale de ces enfants. La Mesure exceptionnelle de soutien à l'intégration dans les services de garde pour les enfants handicapés ayant d'importants besoins permet, quant à elle, de soutenir les prestataires de services de garde dont les places sont subventionnées en finançant une partie des frais supplémentaires d'accompagnement engagés afin de répondre aux besoins de ces enfants. Les demandes sont analysées et recommandées par des comités consultatifs composés notamment de partenaires régionaux ayant une expertise complémentaire dans les domaines de la santé et du handicap. De plus, en collaboration avec le Club des petits déjeuners, le Ministère mène actuellement un projet pilote de distribution de petits déjeuners dans 15 services de garde situés dans des milieux défavorisés, et ce, dans 14 régions administratives du Québec.

Aussi, soucieux d'améliorer le sort des enfants dans le besoin, dont les enfants qui vivent ou qui sont à risque de vivre des situations de négligence et de maltraitance, le Ministère réalise ou soutient différentes actions. Il est notamment partenaire, avec quatre autres ministères, d'une entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique. Il offre des formations et produit des aide-mémoire à

l'intention des SGEE. Aussi, il soutient, en partenariat avec deux autres ministères, le projet de l'organisme Humanov-IS, intitulé Comprendre pour agir, qui vise à rendre plus facile pour le personnel des milieux de garde le processus de signalement à la Direction de la protection de la jeunesse.

Par ailleurs, dans le cadre du Programme de places à contribution réduite offert par les prestataires de services de garde subventionnés, plusieurs mesures, notamment l'exemption de paiement de la contribution parentale, favorisent l'intégration des enfants défavorisés dans les SGEE.

En outre, le Programme de soutien financier aux services de surveillance d'élèves handicapés âgés de 12 à 21 ans permet de soutenir financièrement les organismes (organisme à but non lucratif, école, municipalité, par exemple) afin qu'ils assurent, dans un cadre sécuritaire et adapté, des services de surveillance, et ce, tant durant la période scolaire (avant et après les heures de classe ainsi que lors des journées pédagogiques) que durant la période estivale. Le Programme s'inscrit dans les orientations du ministère de la Famille à l'égard de la CFTE, car il vise à offrir aux parents d'enfants ayant un handicap des conditions favorables à l'occupation d'un emploi ou à la poursuite de leurs études. Ainsi, sensible aux situations vécues par les parents d'enfants ayant un handicap, le Ministère offre différentes mesures de soutien. Celles-ci permettent la création de milieux de vie mieux adaptés aux caractéristiques et aux besoins des enfants ayant un handicap. Par la création d'environnements favorables à l'épanouissement des familles, c'est l'ensemble de la participation sociale des enfants ayant un handicap qui est également soutenue et qui favorise leur développement.

Enfin, toujours dans cette optique d'intervention précoce auprès des enfants, le Ministère déploie différents moyens pour favoriser la réussite éducative. Il propose notamment le Programme de soutien financier pour favoriser la participation des parents, lequel permet de soutenir financièrement des organismes qui élaborent de nouveaux projets pour joindre les parents et leur offrir les moyens de participer activement au développement de leurs jeunes enfants, ou encore le Programme de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques, programme qui

permet de soutenir financièrement des organismes qui mettent sur pied de nouveaux projets favorisant la littératie et la numératie chez les enfants d'âge préscolaire.

Favoriser la CFTE, facteur essentiel du développement économique et social des territoires

Le développement des SGEE a permis d'améliorer de façon significative la participation au marché du travail des parents québécois, en particulier des mères. En plus d'assurer le développement des SGEE, le Ministère déploie d'autres programmes et mesures qui favorisent la CFTE. Il s'agit :

- du Programme de soutien financier en matière de conciliation famille-travail-études destiné à certains milieux d'enseignement pour les parents-étudiants, qui permet de soutenir financièrement les centres de services scolaires et certains établissements d'enseignement supérieur dans l'adoption de bonnes pratiques de CFTE au bénéfice des parents-étudiants. Ce programme permet l'élaboration ou la mise à jour d'une politique interne en matière de CFTE;
- du Programme de soutien financier en matière de conciliation famille-travail destiné aux milieux de travail, qui permet de soutenir financièrement des employeurs et des organisations qui désirent adopter de bonnes pratiques en matière de conciliation famille-travail (CFT) afin d'améliorer la qualité de vie des travailleuses et des travailleurs qui ont des responsabilités familiales. Ce programme vise également à promouvoir la CFT comme pratique organisationnelle qui rapporte collectivement;
- du Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale, qui permet de soutenir financièrement l'élaboration de nouveaux projets et la bonification de l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire et la période estivale;
- du Programme de soutien financier aux activités favorisant l'exercice de la coparentalité, qui permet de soutenir financièrement la création et la mise en œuvre d'activités favorisant un partage plus

équitable des responsabilités parentales, notamment des tâches et des soins aux enfants. Ce programme permet également de soutenir la création, l'adaptation et la mise en œuvre d'activités et de services qui contribuent à un engagement accru des pères auprès de leurs enfants;

- du projet pilote pour la garde à horaire atypique, qui permet d'expérimenter de nouvelles formules de garde à horaire atypique pour compléter la formule offerte actuellement dans le réseau des SGEE.

La plupart des projets retenus à travers le Québec, dans le cadre de ces programmes et mesures, le sont à la suite de processus d'appels de projets nationaux. Les DRSC du Ministère offrent, dans les différentes régions, un accompagnement aux promoteurs dans l'élaboration de leurs projets.

Contribuer au mieux-être des familles

Le Ministère oriente ses actions pour répondre aux attentes variées des familles en favorisant la création de milieux de vie qui leur offrent des services réellement adaptés à leurs différents besoins. Pour y parvenir, le Ministère peut compter sur des partenaires engagés qui ont à cœur le mieux-être des parents et des enfants du Québec. Il mise donc, notamment, sur la connaissance précise des milieux que possèdent les acteurs locaux et régionaux pour assurer l'adéquation entre les actions menées et les réalités des familles, sur l'ensemble du territoire.

En effet, le Ministère peut notamment compter sur les municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC), les organismes communautaires Famille (OCF), les haltes-garderies communautaires (HGC) et les regroupements régionaux de partenaires en petite enfance, en plus des différentes organisations et entreprises qui sont actives dans les différentes régions du Québec.

Ainsi, le Ministère s'est doté de plusieurs programmes, en particulier le Programme de soutien aux politiques familiales municipales. Ce programme offre un soutien financier et technique, prenant la forme d'un accompagnement offert par Espace Muni², aux municipalités de moins de 100 000 habitants et

2 Il s'agit de l'ancien Carrefour action municipale et famille.

habitantes ainsi qu'aux MRC désirant se doter d'une politique familiale municipale (PFM) ou mettre à jour la leur.

Le Programme de soutien financier à l'action communautaire auprès des familles³ offre aux OCF un financement en appui à leur mission globale, et le Programme de soutien financier aux activités de halte-garderie communautaires vise à favoriser l'accès des familles aux activités ou aux services de soutien et d'accompagnement proposés par les organismes communautaires (OC) ou par des tiers qui exercent une mission d'accompagnement, d'aide ou de soutien

auprès des familles ou des enfants. Grâce à ces deux programmes, le ministère de la Famille contribue aussi à maintenir un environnement favorable à l'épanouissement des familles.

Enfin, le programme de soutien financier Ensemble contre l'intimidation permet au Ministère de soutenir des projets contribuant à prévenir et à contrer les actes d'intimidation ainsi qu'à améliorer l'aide apportée aux victimes, aux témoins ou aux auteurs et auteures de tels actes ainsi qu'à leurs proches, dans toutes les régions du Québec.

Les DRSC, à l'écoute des besoins des différentes régions

Le Ministère est présent en région par le biais de quatre DRSC⁴ qui assurent la couverture de l'ensemble des régions administratives. Par leur implication dans le développement de projets de SGEE et leur participation à différentes instances de concertation locales et régionales, les DRSC ont acquis une connaissance fine des réalités et des besoins des

différents territoires et des communautés qui les occupent. À ce titre, les DRSC sont des leviers essentiels de la participation du Ministère au partenariat autour des enjeux concernant la petite enfance et les familles. Les DRSC sont aussi des leviers essentiels de la mise en œuvre des actions en matière d'occupation et de vitalité des territoires.

Le réseau de partenaires, actif à l'échelle des territoires (niveaux national, régional et local)

Le Ministère peut compter sur un vaste réseau de partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux, partout au Québec, notamment les SGEE (en installation et en milieu familial), les OCF, les HGC et les associations ou les regroupements qui les représentent, incluant les représentants des communautés autochtones, les centres de pédiatrie sociale en communauté ou encore les principales associations patronales et syndicales. Le Ministère collabore aussi avec les organismes nationaux, régionaux et locaux qui contribuent à prévenir et à contrer l'intimidation de même qu'avec les municipalités et les MRC. Le Ministère participe à plusieurs comités ainsi qu'à des tables nationales, régionales et locales sur différents sujets et enjeux

liés à la famille et aux enfants. En agissant en concertation avec ses partenaires, il favorise la complémentarité et l'efficacité des interventions.

Dans ce contexte de réalisation de sa mission, le Ministère poursuivra, au cours des deux prochaines années, son implication en matière d'occupation et de vitalité des territoires en fonction des priorités établies par les régions, dans la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022, comme le montre la section suivante.

3 Ce programme a été mis sur pied par le Ministère dans la foulée de la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire et de la politique gouvernementale L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec.

4 Il s'agit des DRSC de l'île de Montréal, DRSC de l'Ouest, DRSC du Sud et DRSC de la Capitale-Nationale, du Nord et de l'Est. Par ailleurs, le Ministère dispose également d'un personnel à Rimouski et à Saguenay.

DEUXIÈME PARTIE

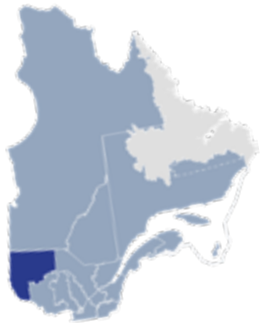
LES PRIORITÉS RÉGIONALES
QUI INTERPELLENT
LE MINISTÈRE DE LA FAMILLE



Dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022, chacune des 18 régions a établi ses propres priorités.

Le Ministère présente ci-après ses actions, sans viser l'exhaustivité, en réponse aux priorités qui l'interpellent dans chaque région.

En lien avec la réalisation de la mission du Ministère, certaines actions concernent plusieurs régions.



1 > LES PRIORITÉS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Priorité 6 - Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé, le bien-être de la population

- Favoriser l'augmentation du nombre de places subventionnées en SGEE de qualité par le déploiement du PAAP, notamment dans les territoires en déficit de places.
- Participer aux travaux des instances de concertation régionales.
- Soutenir, par le biais du programme Ensemble contre l'intimidation, des projets qui visent à venir en aide aux victimes, aux témoins ou aux auteurs et auteures d'actes d'intimidation ainsi qu'à leurs proches.



2 > LES PRIORITÉS DU BAS-SAINT-LAURENT

Priorité 1 – Agir pour l'attractivité de la région

- Favoriser l'augmentation du nombre de places subventionnées en SGEE de qualité par le déploiement du PAAP, notamment dans les territoires en déficit de places.

Priorité 2 – Agir pour l'équité entre les personnes et les collectivités en s'assurant de placer le développement social au cœur de la vitalité et de l'occupation des territoires

- Agir tôt et de manière concertée, notamment pour favoriser la réussite éducative.
- Participer aux travaux des instances de concertation régionales, notamment aux travaux de la Communauté ouverte et solidaire pour un monde outillé, scolarisé et en santé, du comité régional en petite enfance, de la Table régionale de concertation en saines habitudes de vie et de la Table régionale d'intégration des jeunes ayant des besoins particuliers.
- Soutenir la création de milieux de vie et d'environnements favorables aux familles par le biais de programmes ou de mesures visant le développement des enfants et le bien-être des familles.
- Soutenir, par le biais du programme Ensemble contre l'intimidation, des projets qui visent à venir en aide aux victimes, aux témoins ou aux auteurs et auteures d'actes d'intimidation ainsi qu'à leurs proches.



3 > LES PRIORITÉS DE LA CAPITALE-NATIONALE

Priorité 7 - Développer des stratégies pour contrer les effets de la pénurie de main-d'œuvre

- Favoriser l'augmentation du nombre de places subventionnées en SGEE de qualité par le déploiement du PAAP, notamment dans les territoires en déficit de places.
- Soutenir des initiatives en faveur de la CFTE auprès des employeurs, des organisations ou des établissements d'enseignement de la région.



4 > LES PRIORITÉS DU CENTRE-DU-QUÉBEC

Priorité 2 - Attirer des travailleurs pour assurer la croissance et l'avenir de la région

- Favoriser l'augmentation du nombre de places subventionnées en SGEE de qualité par le déploiement du PAAP, notamment dans les territoires en déficit de places.
- Soutenir des initiatives en faveur de la CFTE auprès des employeurs, des organisations ou des établissements d'enseignement de la région.

Priorité 5 - Assurer des services de proximité

- Financer et accompagner des municipalités et des MRC de la région dans l'élaboration ou la mise à jour de leur PFM.
- Soutenir financièrement différents organismes de la communauté (OCF et OC qui offrent des activités de HGC, centres de pédiatrie sociale en communauté).
- Participer aux travaux des instances de concertation régionales, notamment aux travaux du Regroupement intersectoriel régional pour l'enfance (RIRE) Mauricie–Centre-du-Québec, de la Table pour l'intégration des enfants handicapés en services de garde de la Mauricie–Centre du Québec, de la Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie (TIR-SHV) et de la Conférence administrative régionale (CAR) qualité de vie.



5 > LES PRIORITÉS DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES

Priorité 9 - Soutenir les entreprises dans leur accès à une main-d'œuvre de qualité et en nombre suffisant pour combler les besoins du marché du travail

- Favoriser l'augmentation du nombre de places subventionnées en SGEE de qualité par le déploiement du PAAP, notamment dans les territoires en déficit de places.
- Soutenir financièrement, dans le cadre du projet pilote, des projets pour la garde à horaire atypique à Saint-Pamphile et à Lévis.

Priorité 12 - Favoriser des milieux de vie attractifs et dynamiques où les citoyens peuvent s'épanouir

- Agir tôt et de manière concertée, notamment pour favoriser la réussite éducative.
- Participer aux travaux des instances de concertation régionales, notamment aux travaux du Groupe de travail pour le développement des enfants 0-5 ans et de PRÉCA.
- Financer et accompagner des municipalités et des MRC de la région dans l'élaboration ou la mise à jour de leur PFM.
- Soutenir, par le biais du programme Ensemble contre l'intimidation, des projets qui visent à venir en aide aux victimes, aux témoins ou aux auteurs et auteures d'actes d'intimidation ainsi qu'à leurs proches.



6 > LES PRIORITÉS DE LA CÔTE-NORD

Priorité 1 - Reconnaître la Côte-Nord et ses spécificités comme une région atypique

- Utiliser la modulation des programmes et mesures, afin de répondre aux besoins particuliers de certaines municipalités ou de certains milieux.

Priorité 3 - Soutenir le développement et la diversification de l'économie de la Côte-Nord

- Favoriser l'augmentation du nombre de places subventionnées en SGEE de qualité par le déploiement du PAAP, notamment dans les territoires en déficit de places.

Priorité 5 - Rendre la Côte-Nord attractive pour ses emplois, son mode de vie, sa culture et son environnement

- Favoriser l'augmentation du nombre de places subventionnées en SGEE de qualité par le déploiement du PAAP, notamment dans les territoires en déficit de places, afin d'attirer des travailleurs et travailleuses dans la région.
- Soutenir des initiatives en faveur de la CFTE auprès des employeurs, des organisations ou des établissements d'enseignement de la région.

Priorité 7 - Favoriser l'accès à l'éducation, à la formation et au savoir

- Favoriser l'augmentation du nombre de places subventionnées en SGEE de qualité par le déploiement du PAAP, notamment dans les territoires en déficit de places et pour les parents-étudiants autochtones à Sept-Îles.

Priorité 8 - Agir en synergie

- Participer aux travaux des instances de concertation régionales, notamment aux travaux de la Table « Santé qualité de vie » et d'Éclorre⁵.



7 > LES PRIORITÉS DE L'ESTRIE

Priorité 6 - Attirer et intégrer de nouveaux citoyens dans la région de l'Estrie

- Favoriser l'augmentation du nombre de places subventionnées en SGEE de qualité par le déploiement du PAAP, notamment dans les territoires en déficit de places.

Priorité 8 - Augmenter la diplomation et la qualification des jeunes Estriens et lutter contre le décrochage scolaire

- Participer aux travaux des instances de concertation régionales, notamment aux travaux du Comité régional première transition scolaire du projet partenaire pour la réussite éducative en Estrie et du Collectif estrien 0-5 ans.
- Agir tôt et de manière concertée, notamment pour favoriser la réussite éducative.

⁵ Il s'agit d'une instance de concertation intersectorielle régionale sur le développement des jeunes enfants.

Priorité 13 - Réduire la pauvreté et l'exclusion sociale

- Soutenir les enfants vulnérables et leurs parents par différents programmes, mesures et initiatives, notamment avec des partenaires des services de garde et de la santé et des services sociaux.
- Soutenir financièrement différents organismes de la communauté (OCF et OC qui offrent des activités de HGC, centres de pédiatrie sociale en communauté).
- Soutenir, par le biais du programme Ensemble contre l'intimidation, des projets qui visent à venir en aide aux victimes, aux témoins ou aux auteurs et auteures d'actes d'intimidation ainsi qu'à leurs proches.

Priorité 15 - Favoriser la disponibilité de services liés à la famille en milieu rural, soit les services de garde subventionnés, les services éducatifs et les soins de santé

- Utiliser la modulation des programmes et mesures, afin de répondre aux besoins particuliers de certaines municipalités ou de certains milieux.



8 > LES PRIORITÉS DE LA GASPÉSIE

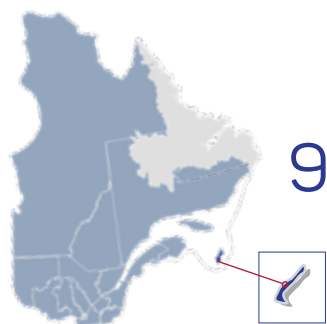
Priorité 1 - Dynamiser l'occupation et la vitalité du territoire en vue de renverser la tendance démographique de la région

- Favoriser l'augmentation du nombre de places subventionnées en SGEE de qualité par le déploiement du PAAP, notamment dans les territoires en déficit de places.
- Participer aux travaux des instances de concertation régionales, notamment aux travaux de la CAR, de la Table régionale de concertation en saines habitudes de vie et de RESSORT⁶.
- Soutenir la création de milieux de vie et d'environnements favorables aux familles par le biais de programmes ou de mesures visant le développement des enfants et le bien-être des familles.

Priorité 2 - Soutenir la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

- Agir tôt et de manière concertée, notamment pour favoriser la réussite éducative.
- Soutenir, par le biais du programme Ensemble contre l'intimidation, des projets qui visent à venir en aide aux victimes, aux témoins ou aux auteurs et auteures d'actes d'intimidation ainsi qu'à leurs proches.

6 Il s'agit d'un réseau solidaire pour le rayonnement des territoires Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.



9 > LES PRIORITÉS DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Priorité 5 - Créer un milieu de vie enrichissant et accueillant

- Favoriser l'augmentation du nombre de places subventionnées en SGEE de qualité par le déploiement du PAAP, notamment dans les territoires en déficit de places.
- Participer aux travaux des instances de concertation régionales, notamment aux travaux de la TIR-SHV.
- Soutenir la création de milieux de vie et d'environnements favorables aux familles par le biais de programmes ou de mesures visant le développement des enfants et le bien-être des familles.
- Agir tôt et de manière concertée, notamment pour favoriser la réussite éducative.



10 > LES PRIORITÉS DE LANAUDIÈRE

Priorité 2 - Assurer une réponse adéquate aux défis de la pénurie de main-d'œuvre notamment par :

- le développement d'une stratégie régionale d'attraction et de rétention de main-d'œuvre ;
 - l'intégration adéquate des travailleurs immigrants (en entreprise et dans la communauté) ;
 - le recours à la mutualisation des ressources ;
 - l'intégration en emploi des personnes d'expérience ;
 - la valorisation des métiers.
- Soutenir l'amélioration de la qualité des SGEE par des programmes, des mesures ou des initiatives qui visent notamment l'attraction, la rétention et la formation de la main-d'œuvre.
 - Soutenir des initiatives en faveur de la CFTE auprès des employeurs, des organisations ou des établissements d'enseignement de la région.

Priorité 8 - Soutenir des actions concertées visant le renforcement des déterminants en matière de réussite éducative

- Agir tôt et de manière concertée, notamment pour favoriser la réussite éducative.

Priorité 9 - Soutenir l'innovation dans le déploiement de services de proximité

- Favoriser l'augmentation du nombre de places subventionnées en SGEE de qualité par le déploiement du PAAP, notamment dans les territoires en déficit de places.



11 > LES PRIORITÉS DES LAURENTIDES

Priorité 3 - Rendre accessible aux citoyens de tout âge un continuum de services publics et communautaires équitables en matière de santé, de services sociaux et d'éducation de même que des milieux de vie de qualité

- Favoriser l'augmentation du nombre de places subventionnées en SGEE de qualité par le déploiement du PAAP, notamment dans les territoires en déficit de places.
- Financer et accompagner des municipalités et des MRC de la région dans l'élaboration ou la mise à jour de leur PFM.



12 > LES PRIORITÉS DE LAVAL

Priorité 1 - Réaménager les quartiers tout en stimulant la création et le maintien de milieux de vie sains, sécuritaires, attrayants et à l'échelle humaine

- Soutenir, par le biais du programme Ensemble contre l'intimidation, des projets qui visent à venir en aide aux victimes, aux témoins ou aux auteurs et auteures d'actes d'intimidation ainsi qu'à leurs proches.

Priorité 2 - Stimuler la vitalité sociale dans une perspective d'intégration et d'inclusion des personnes

- Soutenir financièrement différents organismes de la communauté (OCF et OC qui offrent des activités de HGC, centres de pédiatrie sociale en communauté).
- Soutenir les enfants vulnérables et leurs parents par différents programmes, mesures et initiatives, notamment avec des partenaires des services de garde et de la santé et des services sociaux.
- Agir tôt et de manière concertée, notamment pour favoriser la réussite éducative.



13 > LES PRIORITÉS DE LA MAURICIE

Priorité 1 - Faire de la Mauricie une région attractive, accueillante et inclusive

- Favoriser l'augmentation du nombre de places subventionnées en SGEE de qualité par le déploiement du PAAP, notamment dans les territoires en déficit de places.
- Soutenir des initiatives en faveur de la CFTE auprès des employeurs, des organisations ou des établissements d'enseignement de la région.

Priorité 2 - Accompagner les citoyens sur le plan socioprofessionnel

- Soutenir l'amélioration de la qualité des SGEE par des programmes, des mesures ou des initiatives qui visent notamment l'attraction, la rétention et la formation de la main-d'œuvre.

Priorité 3 – Assurer l'occupation dynamique de l'ensemble du territoire mauricien

- Soutenir financièrement différents organismes de la communauté (OCF et OC qui offrent des activités de HGC, centres de pédiatrie sociale en communauté).

Priorité 5 - Favoriser la qualité de vie et le bien-être de la population

- Agir tôt et de manière concertée, notamment pour favoriser la réussite éducative.
- Participer aux travaux des instances de concertation régionales, notamment aux travaux du RIRE Mauricie–Centre-du-Québec, de la Table pour l'intégration des enfants handicapés en services de garde de la Mauricie–Centre du Québec, de la TIR-SHV ou de la CAR développement social.



14 > LES PRIORITÉS DE LA MONTRÉGIE

Priorité 5 - Offrir à toutes les personnes les conditions d'obtention d'une meilleure qualité de vie

- Favoriser l'augmentation du nombre de places subventionnées en SGEE de qualité en déployant le PAAP, notamment dans les territoires en déficit de places, et en soutenant les projets intégrés au sein des maisons des aînés à Salaberry-de-Valleyfield, Carignan et Châteauguay.
- Financer et accompagner des municipalités et des MRC de la région dans l'élaboration ou la mise à jour de leur PFM.
- Soutenir financièrement différents organismes de la communauté (OCF et OC qui offrent des activités de HGC, centres de pédiatrie sociale en communauté).
- Participer aux travaux des instances de concertation régionales, notamment aux travaux du Comité régional Colibri et de la Table pour l'intégration des enfants handicapés en services de garde de la Montérégie.



15 > LES PRIORITÉS DE MONTRÉAL

Priorité 1 – Instituer le « Réflexe Montréal » dans tous les programmes et toutes les politiques du gouvernement du Québec ayant un impact sur la métropole

- Participer aux travaux des instances de concertation régionales, notamment aux travaux de la CAR.

Priorité 4 – Améliorer l'intégration des nouvelles populations

- Participer aux travaux des instances de concertation régionales, notamment aux travaux de la CAR, d'Horizon 0-5, de MPA-axe 4 et du comité d'orientation La fabrique des petits lecteurs.
- Favoriser l'augmentation du nombre de places subventionnées en SGEE de qualité par le déploiement du PAAP.
- Soutenir financièrement, dans le cadre du projet pilote, le projet de la garde à horaire atypique du Centre d'appui aux communautés immigrantes.

Priorité 5 – Contrer la pauvreté et l'exclusion sociale et assurer la création de logements qui répondent aux besoins de la métropole

- Soutenir, par le biais du programme Ensemble contre l'intimidation, des projets qui visent à venir en aide aux victimes, aux témoins ou aux auteurs et auteures d'actes d'intimidation ainsi qu'à leurs proches.
- Agir tôt et de manière concertée, notamment pour favoriser la réussite éducative.
- Soutenir financièrement différents organismes de la communauté (OCF et OC qui offrent des activités de HGC, centres de pédiatrie sociale en communauté).

Priorité 10 – Accélérer l'essor de l'Est de Montréal

- Favoriser l'augmentation du nombre de places subventionnées en SGEE de qualité par le déploiement du PAAP.



16 > LES PRIORITÉS DU NORD-DU-QUÉBEC

Priorité 1 – Reconnaître le statut particulier de la Jamésie en matière d’occupation et de vitalité des territoires et mettre en place des mesures adaptées pour favoriser l’occupation dynamique du territoire

- Utiliser la modulation des programmes et mesures, afin de répondre aux besoins particuliers de certaines municipalités ou de certains milieux.

Priorité 2 – Soutenir le développement et la diversification économique

- Favoriser l’augmentation du nombre de places subventionnées en SGEE de qualité par le déploiement du PAAP, notamment dans les territoires en déficit de places.
- Soutenir des initiatives en faveur de la CFTE auprès des employeurs, des organisations ou des établissements d’enseignement de la région.

Priorité 3 – Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d’améliorer le développement global, la santé et le bien-être de la population

- Soutenir la création de milieux de vie et d’environnements favorables aux familles par le biais de programmes ou de mesures visant le développement des enfants et le bien-être des familles.

Priorité 4 – Favoriser une cohabitation harmonieuse et renforcer la synergie entre les Cris et les acteurs socioéconomiques jamésiens

- Participer aux travaux des instances de concertation régionales.



17 > LES PRIORITÉS DE L'OUTAOUAIS

Priorité 2 – Favoriser un développement fort et durable des communautés fondé sur la solidarité et sur un arrimage robuste des milieux ruraux et urbains

- Favoriser l'augmentation du nombre de places subventionnées en SGEE de qualité par le déploiement du PAAP, notamment dans les territoires en déficit de places.
- Agir tôt et de manière concertée, notamment pour favoriser la réussite éducative.
- Soutenir les enfants vulnérables et leurs parents par différents programmes, mesures et initiatives, notamment avec des partenaires des services de garde et de la santé et des services sociaux.
- Participer aux travaux des instances de concertation régionales.

Priorité 3 – Construire une identité régionale forte

- Financer et accompagner des municipalités et des MRC de la région dans l'élaboration ou la mise à jour de leur PFM.



18 > LES PRIORITÉS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Priorité 3 – Assurer le développement des communautés – Soutenir les municipalités dans leurs efforts de diversification des revenus ; la lutte contre la pauvreté, l’inclusion sociale et la participation citoyenne ; les initiatives de développement et de maintien d’environnements favorables à la qualité de vie des citoyens ; l’économie sociale et solidaire ; le développement culturel ; les efforts de prévention de l’abandon scolaire ; l’adaptation des mesures et des services à la réalité culturelle des Premières Nations dans l’offre de service liée au développement social

- Favoriser l’augmentation du nombre de places subventionnées en SGEE de qualité par le déploiement du PAAP, notamment dans les territoires en déficit de places.
- Participer aux travaux des instances de concertation régionales, notamment aux travaux du Comité régional pour le développement des jeunes enfants et de la TIR-SHV.
- Soutenir la création de milieux de vie et d’environnements favorables aux familles par le biais de programmes ou de mesures visant le développement des enfants et le bien-être des familles.
- Agir tôt et de manière concertée, notamment pour favoriser la réussite éducative.

TROISIÈME PARTIE

L'APPROCHE DU MINISTÈRE DE LA FAMILLE
EN MATIÈRE DE DÉCENTRALISATION, DE
DÉLÉGATION ET DE RÉGIONALISATION



L'approche du ministère de la Famille en matière de décentralisation : un partenariat avec les municipalités des différents territoires

Le Ministère réaffirme sa volonté de travailler en partenariat avec les municipalités et les MRC pour les accompagner dans l'élaboration ou la mise à jour de leur PFM. Le Ministère reconnaît l'autonomie et les compétences des communautés dans l'élaboration ou la mise à jour de leur PFM. Celles-ci déterminent l'objet de cette politique et les moyens utilisés pour la mettre en œuvre, ce qui permet une meilleure réponse aux priorités et particularités locales. Dans ces travaux, les municipalités et les MRC consultent la population ainsi que les partenaires qu'elles reconnaissent, qui collaboreront souvent à la mise en œuvre du ou des plans d'action. Les municipalités sont également appelées à jouer un rôle déterminant dans le maintien de la vitalité de leur territoire lorsqu'elles sont porteuses de projets financés dans le cadre de plusieurs programmes favorisant l'épanouissement des familles et le développement du plein potentiel des enfants. Aussi, afin de favoriser la reconnaissance de l'autonomie des municipalités, de leurs compétences, de leur capacité et de leurs particularités, le Ministère contribue à la mise en œuvre de la Politique gouvernementale de consultation et de simplification administrative à l'égard des municipalités.

L'approche du ministère de la Famille en matière de délégation : un engagement important des partenaires locaux

Le Ministère compte sur ses partenaires, qui se trouvent sur tout le territoire de la province et offrent des services directs aux familles, afin de connaître la réalité et les particularités de chacun des territoires. Par exemple, la gouvernance d'un CPE est assurée par un conseil d'administration composé de membres venant de divers milieux, et le ministère de la Famille reconnaît les compétences et les capacités des membres de ces milieux. En effet, le conseil d'administration d'un CPE se doit d'être composé d'au moins sept administrateurs et administratrices. Parmi ces membres, au moins les deux tiers doivent être des parents d'enfants du CPE et au moins un ou une membre doit provenir du milieu des affaires, du milieu institutionnel, du milieu social, du milieu éducatif ou du milieu communautaire. Aussi, le ministère de la Famille exige des SGEE qu'ils incluent l'adaptation et l'intégration de l'enfant à la vie en collectivité dans l'élaboration ou la mise à jour de leur programme éducatif. Ainsi, un service de garde peut, par exemple, être intégré à la communauté en participant aux travaux des tables de concertation ou en proposant aux enfants des activités qui les amènent à vivre des expériences enrichissantes dans le quartier.

L'approche du ministère de la Famille en matière de régionalisation : des DRSC souples considérant les particularités régionales

L'organisation administrative du ministère de la Famille fait que ses opérations sont effectuées par ses DRSC. Cette régionalisation des opérations favorise la collaboration des régions et permet des interventions adaptées à leur réalité. Le Ministère entend maintenir la régionalisation de ses opérations et sa prise en considération des différences régionales dans la prestation de ses services. Par ailleurs, comme il l'affirme dans son offre de service, le Ministère module ses programmes et mesures afin de répondre aux besoins particuliers de certaines municipalités ou de certains milieux. Le Ministère continuera d'être attentif aux particularités régionales de certains territoires et d'ajuster ses interventions en conséquence. Cette considération des priorités régionales permet aussi au Ministère de moduler sa participation aux travaux de diverses tables de concertation régionales et de traiter de manière prioritaire les dossiers en fonction des particularités des régions. Les DRSC du Ministère sont responsables de la consultation des différents comités consultatifs, qui sont composés de gens issus du milieu et qui conseillent le ministre ou le Ministère, notamment dans l'octroi des places en services de garde dans les différentes régions.

CONCLUSION

Le ministère de la Famille est fier de contribuer, par ce second plan d'action, à assurer la vitalité des territoires et continuera de moduler ses actions en fonction des priorités établies par les régions elles-mêmes. Par cette façon de faire, le Ministère vise à mieux répondre aux besoins des familles et des enfants en assurant des interventions pleinement adaptées à leurs besoins et à leur réalité.

Si, déjà, le Ministère réalise plusieurs actions en partenariat dans les régions, la détermination des priorités régionales et la poursuite de sa participation à la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 lui permettront de bonifier encore davantage les réponses qu'il propose dans les différents territoires.

Enfin, la modulation des interventions ministérielles en fonction des réalités régionales s'inscrit dans un objectif gouvernemental plus vaste. En effet, la considération des différents milieux de vie dans les politiques, programmes et mesures favorise un meilleur soutien des milieux, une coordination accrue de l'action gouvernementale et, ainsi, une meilleure occupation et une meilleure vitalité des territoires à l'échelle du Québec.

